|  |  |
| --- | --- |
|  | **MAÎTRISE D'OUVRAGE**  **CAISSE PRIMAIRE D’ASSURANCE MALADIE DE PARIS**  **21 RUE GEORGES AURIC - 75019 PARIS** |

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**ACCORD-CADRE MARCHE A BONS DE COMMANDE TRAVAUX**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**(C.C.T.P.)**

Lot n° 05 :

Sols Souples

SOMMAIRE

[1. DISPOSITIONS GENERALES 4](#_Toc194581524)

[1.1 GENERALITES 4](#_Toc194581525)

[1.2 CARACTERE DES PRIX DE BORDEREAU 4](#_Toc194581526)

[1.3 TRAVAUX EFFECTUES EN DEHORS DES HEURES ET JOURS NORMALEMENTTRAVAILLES 5](#_Toc194581527)

[1.4 FRAIS DE CONSOMMATION DE FLUIDES ET ENERGIE 5](#_Toc194581528)

[1.5 FOURNITURES HORS BORDEREAU 5](#_Toc194581529)

[1.6 TRAVAUX CONFIES A UN SPECIALISTE OU SOUS-TRAITES 5](#_Toc194581530)

[1.7 OUVRAGES HORS BORDEREAU 5](#_Toc194581531)

[1.8 Plan de Prévention/HABILITATIONS 5](#_Toc194581532)

[1.9 PRotection de l’environnement 7](#_Toc194581533)

[2. ETENDUE DES TRAVAUX, REGLEMENTATION ET NORMES de sols souples 7](#_Toc194581534)

[ETENDUE DES TRAVAUX 7](#_Toc194581535)

[2.1 REGLEMENTATION ET NORMES 7](#_Toc194581536)

[2.2 QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX 9](#_Toc194581537)

[2.3 MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS DE SOLS 9](#_Toc194581538)

[2.3.1 Généralités 9](#_Toc194581539)

[2.4 FOURNITURE DE REVETEMENTS ET SOUS-REVETEMENTS 9](#_Toc194581540)

[2.4.1 Généralités 9](#_Toc194581541)

[2.4.2 Revêtements en lés sur sol 9](#_Toc194581542)

[2.4.3 Revêtements en dalles 9](#_Toc194581543)

[2.4.4 Revêtements posés sur marches et contremarches 10](#_Toc194581544)

[2.4.5 Barre de seuil, couvre-joint, nez de marche 10](#_Toc194581545)

[2.4.6 Cintrage de nez de marche 10](#_Toc194581546)

[2.5 DECHETS DE CHANTIER 10](#_Toc194581547)

[3. DESCRIPTION DES PRIX DU B.P.U. 10](#_Toc194581548)

[3.1 INSTALLATIONS ET PROTECTIONS DE CHANTIER 10](#_Toc194581549)

[3.2 Isolement de zone de travaux 10](#_Toc194581550)

[3.3 Dépose d’ancien revêtement souple 10](#_Toc194581551)

[3.3.1 Dépose de revêtements collés 10](#_Toc194581552)

[3.3.2 Dépose de revêtements dans escaliers 10](#_Toc194581553)

[3.3.3 Bandes de seuil 11](#_Toc194581554)

[3.3.4 Dépose de plinthe en bois 11](#_Toc194581555)

[3.3.5 Dépose de plinthe en carrelage 11](#_Toc194581556)

[3.4 Travaux préparatoires des supports 11](#_Toc194581557)

[3.4.1 Primaire 11](#_Toc194581558)

[3.4.2 Enduit de lissage 11](#_Toc194581559)

[3.4.3 Ragréage tous supports 11](#_Toc194581560)

[3.5 FOURNITURE ET POSE DE REVETEMENTS COLLES 11](#_Toc194581561)

[3.5.1 Textiles 11](#_Toc194581562)

[3.5.2 Revêtement plastique PVC 12](#_Toc194581563)

[3.6 Revêtement « Linoléum 12](#_Toc194581564)

[3.7 Revêtement vinyle homogène en dalles 13](#_Toc194581565)

[3.8 REVETEMENTS SPECIAUX 13](#_Toc194581566)

[3.9 Revêtement de sol cuisine 13](#_Toc194581567)

[3.10 Revêtement de douches 13](#_Toc194581568)

[3.10.1 Sols ou murs 13](#_Toc194581569)

[3.10.2 Façon de plinthe à gorge 14](#_Toc194581570)

[3.10.3 Fourniture et pose de siphon de sol 14](#_Toc194581571)

[3.11 Tapis de sol 14](#_Toc194581572)

[3.12 Pose seule de revêtements 14](#_Toc194581573)

[3.12.1 Divers 14](#_Toc194581574)

[3.12.2 Majoration pour pose de dalles en diagonale 14](#_Toc194581575)

[3.12.3 Remplacement de dalles en recherche 14](#_Toc194581576)

[3.12.4 Pose de sous-revêtements 15](#_Toc194581577)

[3.13 Ouvrages accessoires et divers 15](#_Toc194581578)

[3.13.1 Barre de seuil 15](#_Toc194581579)

[3.13.2 Couvre-joint de dilatation, seuils et accessoires divers 15](#_Toc194581580)

[3.13.2.1 De type à visser 15](#_Toc194581581)

[3.13.2.2 De type à coller 15](#_Toc194581582)

[3.13.3 Nez de marche rapportés 15](#_Toc194581583)

[3.13.3.1 De type à coller 15](#_Toc194581584)

[3.13.3.2 De type à visser 15](#_Toc194581585)

[3.13.4 Majoration pour cintrage 15](#_Toc194581586)

[3.13.5 Butée de porte 15](#_Toc194581587)

[3.13.6 Dégondage, regondage de porte 15](#_Toc194581588)

[3.14 Vitrification de parquet 15](#_Toc194581589)

[3.15 Dalles podotactiles 15](#_Toc194581590)

[3.16 Enlèvement de gravats 16](#_Toc194581591)

[3.17 Droits de décharge 16](#_Toc194581592)

[3.18 DECHETS DE CHANTIER 16](#_Toc194581593)

# DISPOSITIONS GENERALES

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières comprend une annexe (liste des sites).

## GENERALITES

Les prix contenus dans le Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U.), sont des valeurs en règlement hors taxe à la valeur ajoutée (H. TVA) pour des ouvrages de bâtiment et facturés sur la base de métrés.

## CARACTERE DES PRIX DE BORDEREAU

Les prix du bordereau sont des valeurs à caractère globale et forfaitaire comprenant toutes les fournitures et façons accessoires, même non mentionnées, mais nécessaires au parfait achèvement de l’ouvrage dans sa globalité et selon les règles de l’art et DTU applicables, une finition contractuelle type B sera toujours exigée de l’entrepreneur.

Ils sont réputés comprendre notamment :

1. La location et la mise en œuvre de tous les matériaux pour ouvrage et installations provisoires, y compris double transport et pertes.
2. Les frais d’outillage, (y compris double transport, avaries, pertes et équipements, fournitures d’énergie, frais d’entretien, de réparation et de fonctionnement, location de véhicules, etc.…).
3. Les frais pour matériels mobiles (escabeaux, échafaudage) jusqu’à 2m70 de hauteur (mesure prise depuis le plan d’appui sur lequel repose ce matériel jusqu’au-dessus du dernier plancher), correspondant à une hauteur maximale d’ouvrage de 4,50 m.
4. Les frais de main d’œuvre, y compris les charges afférentes et les indemnités diverses pour petits et grands déplacements, paniers, intempéries, etc.…, conformément aux textes des conventions collectives pour les jours et heures normalement travaillés.
5. Les frais d’assurances (responsabilité civile et cotisations d’assurance décennale).
6. Les frais pour études techniques et de facturation (plans, devis, mémoires, etc.…).
7. Les frais de gestion, de siège de marché, frais financiers et bénéfices.
8. Les droits de brevet s’il y a lieu.
9. Le transport pour livraison sur chantier des matériaux et des fournitures, le déchargement et toutes manutentions pour approvisionnement, la reprise pour répartition avec montage ou descente.
10. L’enlèvement compris manutentions, chargement des déchets et résidus des matériaux mis en œuvre.
11. Le nettoyage, le dépoussiérage des locaux où l’ouvrage est effectué, ainsi que leurs abords et accès.
12. Le nettoyage des sols, murs en faïence, appareils sanitaires, lustrerie, quincaillerie devant restés apparents.
13. Le lavage à l’eau, compris essuyage à la peau des menuiseries PVC, alu naturel ou laqué et nettoyage des jets d’eau.
14. Le nettoyage des vitres intérieures ou extérieures.
15. S’assurer que les ouvrants (portes, fenêtres, etc...) sur lesquels il est intervenu, seront mis en jeu.
16. La gêne occasionnée par la présence d’élèves ou d’agents.
17. Le déplacement et la protection d’objets ou de meubles.
18. Les frais pour la protection et la sécurité des ouvriers, y compris l’éclairage artificiel éventuel.

## TRAVAUX EFFECTUES EN DEHORS DES HEURES ET JOURS NORMALEMENTTRAVAILLES

Sans objet.

## FRAIS DE CONSOMMATION DE FLUIDES ET ENERGIE

Les consommations d’eau, d’électricité ou de chauffage pour la mise en œuvre, l’exécution de travaux à la lumière artificielle, le chauffage de certains locaux, sont à la charge du maître d’ouvrage.

## FOURNITURES HORS BORDEREAU

Les fournitures ou matériaux non définis dans un prix de bordereau, installés ou mis en œuvre par l’entrepreneur dans le cadre de son ordre de service, seront justifiés par un duplicata de facture joint au mémoire. Le prix indiqué sur la facture sera majoré du coefficient de vente indiqué à l’article correspondant du B.P.U.

Ce « coefficient de vente » incluant tous les frais nécessaires à la commande de ces fournitures ou matériaux, les frais généraux d’entreprise, leur transport à pied d’œuvre et toutes manutentions.

Le Maître d’Ouvrage se réserve la possibilité de consulter d’autres fournisseurs et/ou grossistes en matériaux/matériels afin de vérifier les prix pratiqués à prestations et références égales.

En cas de désaccord sur le(s) montant(s) des factures fournisseurs proposées par le titulaire du marché, le Maître d’Ouvrage se réserve la possibilité de ne procéder qu’au règlement du montant la prestation la plus avantageuse économiquement parlant pour la collectivité.

Le cas échéant, le reste du montant à payer au fournisseur restera à la charge du titulaire du présent marché.

## TRAVAUX CONFIES A UN SPECIALISTE OU SOUS-TRAITES

Les travaux ou prestations commandés par le maître d’ouvrage à l’entrepreneur titulaire du présent marché Lot 05 Sols souples et dont la spécificité aura nécessité qu’ils soient confiés à des spécialistes (fabricants, réparateurs, loueurs de matériel, etc.…) ou sous-traitants de travaux qui ne sont pas du ressort de l’entrepreneur et non décrits au présent CCTP, il sera fait application d’un coefficient dit « Travaux sous-traités » (article correspondant du BPU). La facture devra être jointe au mémoire.

## OUVRAGES HORS BORDEREAU

Les ouvrages qui ne pourraient être facturés selon les prix du bordereau, seront établis à partir d’un sous-détail de prix qui sera basé :

1. Le taux horaire de main d’œuvre du B.P.U. et faisant apparaître le temps de fabrication ou montage en atelier, le temps de mise en œuvre sur chantier, l’ensemble reconnu par un attachement signé du représentant d’établissement et de la Maîtrise d’œuvre ou représentant du Maître d’ouvrage. (Devra figurer sur cet attachement, le jour, l’heure d’arrivée, l’heure de départ, nom et qualité des ouvriers intervenant sur le chantier).
2. La fourniture du matériel et des matériaux mis en œuvre, sur la base du déboursé justifié par facture d’achat et application du coefficient de vente figurant au B.P.U. aux conditions définies au chapitre ci-avant.

## Plan de Prévention/HABILITATIONS

Le candidat retenu devra remettre dans le mois suivant la notification du marché un plan de prévention en matière d’hygiène et de sécurité du travail conformément au Code du Travail.

Ce plan précisera les différentes consignes et mesures de prévention à suivre par les salariés du candidat. Il précisera également la manière dont sera organisé les secours.

Ce plan de prévention devra être approuvé par la direction des bâtiments.

En outre ce plan de prévention devra reprendre les rubriques suivantes :

**Intervention :**

Il devra être mentionné les dates du marché, la nature des travaux du lot, le lieu d’intervention et enfin les plages horaires de travail

**Sécurité :**

Indication des consignes de sécurité applicables aux interventions et aux déplacements.

**Utilisateur :**

Le nom et l’adresse de la CPAM de Paris ainsi que le nom du responsable du suivi des travaux devront y être inscrits.

**Entreprise titulaire du présent lot :**

Ce paragraphe reprenant la raison sociale et le nom du responsable de l’entreprise, adresse et effectif global de l’entreprise.

**Sous-traitants de l’entreprise titulaire :**

Comme pour le titulaire cette rubrique devra reprendre la raison sociale, adresse et effectif global de l’entreprise.

Installations et matériels mis à disposition par la CPAM de Paris :

Par exemple installation sanitaires, vestiaires, locaux de restauration, accès au réseau d’eau, électrique, aires de stockages…

**Mesures de préventions :**

Exemple : intervention intérieure en hauteur = risque de chute = privilégier l’utilisation de gazelles.

**Premiers secours :**

Dans cette rubrique devront être mentionnés les consignes en cas d’accident, les moyens d’alerte, les dispositions en matière de secours pour accidents légers (coupure légère, chute sans gravité.) et accidents graves et enfin les consignes en cas d’incendie.

**Documents annexes :**

Dans cette partie devront être repris tous les documents pouvant être jugé utiles pour la justification des mesures de prévention

**Signatures**

Signature du responsable de l’entreprise titulaire, du responsable du suivi des travaux de la CPAM de Paris et transmission au bailleur pour signature.

**Amiante**

L’entreprise devra justifier d’une habilitation en sous-section 3 possédant la certification QUALIBAT 1552 Traitement de l'amiante ou équivalent, concernant les interventions ponctuelles et les enlèvements partiels de matériaux ou produits présentant de l’amiante.

**Plomb**

Les travaux de déplombage et d’évacuation de matériaux ou produits présentant du plomb devront être réalisés par une entreprise agrée et qualifiée.

## PRotection de l’environnement

L’entreprise devra favoriser dès que possible l’utilisation de produits à faibles indices de COV certifiés NF environnement

# ETENDUE DES TRAVAUX, REGLEMENTATION ET NORMES de sols souples

## ETENDUE DES TRAVAUX

Le présent marché a pour objet les travaux tous corps d’état pour l’entretien courant, les grosses réparations et la rénovation des bâtiments du bailleur et installations de la CPAM de Paris.

L’entrepreneur reconnaît être parfaitement informé de la constitution des bâtiments pour la remise de son offre.

La responsabilité de la maîtrise d’ouvrage et de la maîtrise d’œuvre ne pourrait en aucun cas être recherchée au titre de l’état, l’importance et de la diversité du patrimoine.

## REGLEMENTATION ET NORMES

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux clauses, conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables et figurant sur la liste des fascicules interministériels (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment, se rapportant aux logements, bâtiments scolaires et ERP.

Les normes et recommandations dernières connues au moment de la réalisation, seront applicables, dont notamment :

**DTU :**

DTU 53-1 : Revêtement de sols textiles - Revêtement de sols plastiques collés.

DTU 21 : Exécution des travaux en béton.

DTU 26-2 : Chapes et dalles à base de liant hydraulique.

DTU 51-3 : Plancher bois ou en panneaux dérivés.

DTU 54-1 : Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse

**Normes de référence**

[NF EN 1307](javascript:void(0)): Revêtements de sol textiles - Classement d'usage des moquettes

NF EN 1470 : Revêtements de sol textiles - Classement des revêtements de sol aiguilletés, à l'exception des moquettes aiguilletées.

NF G 35-033 : Revêtements de sol textiles. Classification des envers.

[NF P 11-221](javascript:void(0)) : Travaux de bâtiment - Travaux de cuvelage -

[NF P 14-201-1 :](javascript:void(0)) Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

[NF P 18-201 :](javascript:void(0)) Travaux de bâtiment - Exécution des travaux en béton.

NF P 52-307-1 : Travaux de bâtiment Exécution de planchers chauffants à eau chaude.

[NF P 52-302-1](javascript:void(0)) : Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton.

[NF P 63-203-1 :](javascript:void(0)) Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois.

NF P 67-101 : Planchers surélevés (à libre accès) - Eléments constitutifs - Code d'essai.

NF P 67-102 : Planchers surélevés (à libre accès) - Eléments constitutifs - Spécifications.

[NF P 67-103-1 :](javascript:void(0)) Planchers surélevés (à libre accès) - Eléments constitutifs - Exécution.

[NF P 67-103-2 :](javascript:void(0)) Planchers surélevés (à libre accès) - Eléments constitutifs - Exécution.

NF T 76-011 : Adhésifs - Classification des principaux adhésifs.

NF T 76-125 : Adhésifs - Détermination conventionnelle du pouvoir piégeant.

[NF P 11-213 :](javascript:void(0))  Dallages - Conception, calcul et exécution

NF DTU 23.2 : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton

NF P 52-302-1 : Travaux de bâtiment - Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton.

[NF EN 1264-4 :](javascript:void(0)) Chauffage par le sol - Systèmes et composants - Partie 4 : Installation.

NF EN 12825 : Planchers surélevés (indice de classement : P 67-101).

Cahier 3509 du CSTB : Notice sur les classements UPEC et classement UPEC des locaux.

Cahier 3469 du CSTB : Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtement de sol.

En ce qui concerne le classement UPEC des locaux, l’entrepreneur se référera à la notice sur le classement UPEC des locaux, Cahier du CSTB n° 1504 Mai 1978.

Les produits de lissage doivent faire l’objet d’un avis technique assorti d’un classement « P » au moins égal à celui du local à revêtir, ils se référeront au CPT n° 2843 du CSTB.

Les colles utilisées devront toujours être choisies en fonction de la nature du support, des conditions climatiques, de la nature de l’envers des revêtements et en conformité avec les prescriptions du fabricant. Elles se référeront à la norme NFT 76 011 et NFT 76 131.

Tous les produits mis en œuvre devront faire l’objet d’un avis technique de classement, avoir obtenu les procès-verbaux de réaction au feu défini au CCTP ou sur imposition de la maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre.

Cette liste n’est pas exhaustive, mais elle constitue la base des principaux documents de référence.

D’une manière générale l’Entrepreneur devra la réalisation complète de ses ouvrages conformément à la réglementation en vigueur à la date de signature du bon de commande.

Les ouvrages non traditionnels devront en outre, faire l'objet d'un agrément technique du C.S.T.B. et être réalisés conformément à cet agrément.

Dans le cas exceptionnel où certains ouvrages n'auraient pas fait l'objet d'un agrément par le C.S.T.B., ceux-ci seraient réalisés conformément aux prescriptions du fabricant et sous l'entière responsabilité de l'Entrepreneur.

Au cas où certains de ces textes seraient modifiés pendant le déroulement de l'opération, l'Entrepreneur devra en informer par écrit le maître d’ouvrage qui prendra la décision d'exécuter ou non, les travaux avec les modifications et les incidences sur les prix qui seront engendré (des incidences et sur le déroulement de l'opération pourront apparaitre également).

## QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX

Tous les matériaux employés sont neufs et de première qualité.

Ils devront être parfaitement identifiés.

Ils seront présentés sous emballage d’origine au moment de leur approvisionnement sur les chantiers.

En cas de non-conformité avec les normes françaises pour ce qui concerne la destination et les caractéristiques des produits, ainsi que leur mise en œuvre, les ouvrages seront refusés et l’entrepreneur devra procéder à leur démolition et leur réfection, sans pouvoir ne prétendre ni à une plus-value, ni à un délai d’exécution supplémentaire.

Les certificats d’origine des produits employés seront joints au mémoire.

## MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS DE SOLS

### Généralités

Sauf spécification contraire, les prix du bordereau de prix comprennent la fourniture, la pose et le collage, les coupes, recouvrements et déchets, le montage jusqu’à 18 mètres hauteur, depuis l’aire de livraison des matériaux, la répartition des matériaux dans un rayon de 30 m.

La réception de l’état du support, les études, plan d’appareillage et calpinage éventuel.

Le balayage et nettoyage des revêtements et plinthes à l’issue de ses travaux.

L’enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtement qui auront été commandés.

La livraison des revêtements dans un bon état de propreté, sans tâche de colle.

De plus, l’entreprise aura l’obligation de remettre en jeu les portes avec détalonnage, ainsi que la pose ou repose des barres de seuil.

## FOURNITURE DE REVETEMENTS ET SOUS-REVETEMENTS

### Généralités

La surface totale de fourniture sera calculée suivant le minimum nécessaire pour assurer la surface de pose demandée.

Les pénétrations dont la surface est inférieure à 0,25 m² ne seront pas déduites.

### Revêtements en lés sur sol

La surface totale de fourniture seule sera égale au produit de la largeur de fabrication des lés, par la plus grande longueur en œuvre de chaque lès, cette longueur étant majorée pour arasement de 0m10.

Les prix du B.P.U. comportant fourniture et pose seront métrés à leur surface réelle en œuvre, il en sera de même pour les ouvrages de pose seule.

### Revêtements en dalles

La surface totale de fourniture sera égale à la surface réellement posée, augmentée du produit du périmètre par 0m10 de largeur.

Les prix du B.P.U. comportant fourniture et pose seront métrés à leur surface réelle en œuvre, il en sera de même pour les ouvrages de pose seule.

### Revêtements posés sur marches et contremarches

La surface de fourniture à retenir sera celle égale à la plus grande largeur du rectangle circonscrit à chaque marche ou contremarche, majorée de 15 pour cent.

### Barre de seuil, couvre-joint, nez de marche

Fourniture et pose, les longueurs inférieures à 1 mètre seront comptées pour un mètre.

### Cintrage de nez de marche

Le cintrage sera compté à la longueur réellement cintrée.

Toute longueur inférieure à 0m75 sera comptée pour 0m75.

## DECHETS DE CHANTIER

Conformément à la loi n° 92.646 du 13 juillet 1992, relative à l’élimination des déchets, modifiant la loi n° 75.633 du 15 juillet 1975, l’entrepreneur devra se conformer aux instructions et recommandations pour l’élimination des déchets selon qu’il s’agisse :

1. Déchets inertes (gravats, béton, tuiles, etc.…),
2. Déchets industriels (revêtement sols, murs, bois, plastiques),
3. Déchets industriels spéciaux (peintures, colles, bitumes, etc.…),
4. Déchets amiantés.
5. Déchets contenants ou revêtus de plomb (plomb en feuille, tube de plomb, ouvrages revêtus de plomb).

Il est spécifié que tous les prix contenus dans le BPU comprennent toutes les manutentions, transports et éliminations de tous déchets et gravats avec triages éventuels.

Les droits et taxes de traitement et d’élimination des déchets étant inclus dans chacun des prix du BPU.

# DESCRIPTION DES PRIX DU B.P.U.

## INSTALLATIONS ET PROTECTIONS DE CHANTIER

Les prix comprennent le transfert aller et retour, la mise en place, la location, l’entretien, pour une durée maximale de 90 jours.

## Isolement de zone de travaux

Le prix comprend la fourniture d’un film plastique non récupérable étanche épaisseur 200 microns, la pose, les fixations, la création de sas éventuel, les manutentions pour installation et retour, le conditionnement et l’enlèvement aux décharges

## Dépose d’ancien revêtement souple

Nota : Les déposes seront comptées à la surface réelle en œuvre, avec un minimum de 1 m².

### Dépose de revêtements collés

Revêtement collé sur sol de toute nature, compris bandes diverses collées et comprenant l’arrachage, la descente des matériaux, la manutention jusqu’au lieu de chargement, le grattage avec ponçage éventuel des résidus, le balayage par aspiration.

### Dépose de revêtements dans escaliers

Revêtement dans escaliers sur marches ou contremarches de type droites ou balancées comprenant, outre les valeurs indiquées pour les sols, toutes les suggestions pour travail en escalier.

Nota : les paliers seront comptés comme revêtement sur sols, avec le minimum pour 1 m².

### Bandes de seuil

Nez de marches, couvre-joints fixés par vis, ceux-ci seront repris du linéaire compris dévissage, enlèvement de la cheville et bouchement du trou au mortier résine.

### Dépose de plinthe en bois

Ce prix comprend : la dépose de la plinthe, compris l’arrachage des clous, les manutentions, montage ou descente jusqu’à la benne.

La reprise d’enduit plâtre ou ciment pour raccords et redressement.

### Dépose de plinthe en carrelage

Ce prix comprend : le piochement de plinthe scellée ou collée, la reprise et réfection d’enduit plâtre ou ciment pour redressement jusqu’à 0m15 hauteur, les manutentions, montage ou descente

## Travaux préparatoires des supports

### Primaire

Fourniture et application d’un primaire de type néoprène en phase aqueuse ou résine en solution sur fonds poreux sur l’ensemble de la surface.

### Enduit de lissage

De type en dispersion acrylique de bonne qualité classe P3 minimum et d’épaisseur minimum 3 mm, compris ponçage si nécessaire, balayage soigné ou aspiration.

Nota : l’application sur marches ou contremarches de type droites ou balancées et comprenant toutes suggestions pour travail en escalier.

### Ragréage tous supports

En mortier spécial U4-P45 sur demande expresse de la maîtrise d’œuvre le ragréage sera effectué dans le cas d’un sol présentant des déformations importantes, supérieures à 5 millimètres avec la nécessité d’un rattrapage de niveau. Cette opération pouvant être effectuée partiellement ou sur l’ensemble et fera l’objet d’un attachement écrit détaillé.

Le prix comprend, la reconnaissance du sol à traiter, le grattage des parties non adhérentes, l’enlèvement, le dépoussiérage, le gâchage du mortier, la mise en œuvre du mortier fluide autolissant de type NIVEFLUID HP ou équivalent.

## FOURNITURE ET POSE DE REVETEMENTS COLLES

### Textiles

Tapis aiguillettes plat, uni ou imprimé, couleur au choix dans la gamme du fabricant, constitué d’un velours 100 % polyamide implanté dans une sous couche en PVC expansé imperméable et imputrescible.

Classement U3-P3, réaction au feu M3.

Traité bactériostatique, fongistatique et antistatique.

Marque TARKETT SOMMER type Tapison 800

FLOTEX type Lés 150 ou de marque et type équivalent.

La mise en œuvre comprenant :

1. Un nettoyage et dépoussiérage, la fourniture et application de colle acrylique en dispersion simple ou double,
2. Les coupes et découpages droits ou circulaires,
3. Les déchets pour chutes et enlèvement des chutes,
4. Le nettoyage, l’aspiration avant réception.

La mise en œuvre dans escalier, sur marche et contremarche droite ou balancée, dans la qualité des produits définis ci-dessus pour sol, comprend toutes les suggestions pour coupes et découpages, les déchets de coupe, leur enlèvement, la façon du nez de marche.

Nota : les paliers seront comptés comme revêtement de sol avec le minimum pour 1 m².

### Revêtement plastique PVC

De type vinylique ou calandré, uni ou marbré, en lés ou en dalles, couleur au choix dans la gamme du fabricant.

Constitué d’un dossier mousse renforcé pour absorption acoustique, traitements fongistatiques, bactériostatique et antistatique. Protection de surface en résine évitant la métallisation.

1. Classement U4-P3, réaction au feu M3.
2. Marques ou équivalent : TARAFLEX Type Confort 43

FORBO SARLINO Type Sarlon Trafic

FLOTEX Type Lés UT

La mise en œuvre comprend :

1. Un nettoyage et dépoussiérage, la fourniture et l’application d’un encollage de type acrylique par dispersion,
2. Les coupes et découpages droits ou circulaires,
3. Les déchets pour chutes, l’enlèvement aux décharges,
4. Le traitement des joints par soudage compris le fraisage, soudage et arasement du cordon.

Dans les escaliers, sur marches et contremarches, les produits mis en œuvre devront avoir les mêmes caractéristiques que ci-dessus intégrant le nez de marche renforcé et strié, la contremarche avec clip de marche collé éventuel.

## Revêtement « Linoléum

La fourniture comprend un revêtement en lés ou en dalles, de type uni ou marbré, couleur au choix dans la gamme du fabricant.

La fabrication monocouche sur support toile de jute à base d’huile de lin, résines naturelles et pigments.

Le produit aura reçu, en usine, un traitement de surface évitant la métallisation.

Le produit devra bénéficier d’une garantie de 10 ans.

Classement UPEC : U4-P3, réaction au feu M3.

1. Marques : FORBO SARLINO Type Marmoleum
2. TARKETT SOMMER Type Linosom

ou de marque et de type équivalent.

La mise en œuvre comprend :

1. Un nettoyage et dépoussiérage, la fourniture et l’application d’un encollage à base de résines synthétiques latex ou équivalent,
2. Les coupes, découpages, droits ou circulaires,
3. Les déchets pour chutes, l’enlèvement aux décharges,
4. Les joints soudés à chaud, avec cordon d’apport,
5. Le fraisage, soudage et arasement du cordon,

La mise en œuvre devra répondre aux instructions et recommandations du fabricant.

## Revêtement vinyle homogène en dalles

Revêtement vinyle homogène à base de poudre de roche et résines vinyliques, en dalles semi-flexibles marbré ou lisse de haute résistance, couleur au choix dans la gamme du fabricant.

Classement U4-P3, réaction au feu M1.

1. Marques : FORBO SARLINO Type Colovinyl
2. TARKETT SOMMER Type Dalflex ou équivalent.

La mise en œuvre, par collage en plein conforme à la notice du fabricant, compris coupes et découpages, les déchets pour mise en œuvre, l’enlèvement des chutes aux décharges, le nettoyage de finition chantier.

## REVETEMENTS SPECIAUX

Revêtement de sol coulé à base de résine polyuréthanne

Constitué de granulats de caoutchouc synthétique et d’une résine légèrement teintée.

Classement U4-P3, réaction au feu M3.

Le prix comprend :

1. les fournitures nécessaires, les déchets et l’enlèvement de tous gravats,
2. la couche d’accrochage à base de résine polyuréthanne,
3. la mise en œuvre des granulats selon la gamme de base du fournisseur,
4. le ponçage, la couche de masticage, le ponçage et lustrage et la couche de finition à base de vernis polyuréthanne,
5. le nettoyage du sol et le dépoussiérage y compris des plinthes.

## Revêtement de sol cuisine

Fourniture de revêtement PVC plastifié en lés avec incrustation de particules de carbure silicium et conforme aux exigences de l’hygiène alimentaire.

Classement UPEC : U4-P3, réaction au feu M3, compris déchets de pose.

1. Marques : TARAFLEX Type Tarasafe
2. FORBO SARLINO Type Safe

ou de marque et type équivalent.

La mise en œuvre devra être conforme à l’avis technique et au cahier des charges du fabricant.

L’entrepreneur devra toutes les coupes ou découpages, droits ou circulaires, le collage, les joints soudés à chaud avec cordon d’apport compris préparation et arasement du cordon, le nettoyage fin de chantier.

## Revêtement de douches

### Sols ou murs

Fourniture d’un revêtement à base vinylique PVC plastifié en lés comportant des incrustations antidérapantes pour sol et lisse pour les murs, compris déchets de pose et enlèvement aux décharges.

1. Marques : TARAFLEX Type Taradouche Système plus
2. TARKETT SOMMER Type Multisaf granit
3. FORBO SARLINO Type Sarlibain

ou de marque et type équivalent.

La mise en œuvre devra être conforme à l’avis technique et au cahier des charges du fabricant et comprendra toutes les coupes et découpages, droits ou circulaires, le collage, le soudage des joints, le nettoyage fin de chantier.

### Façon de plinthe à gorge

Pour revêtement de sol cuisine ou douche.

Cette façon pour exécution de plinthes comprend :

1. La fourniture du matériau, dans la gamme des produits définis compris les déchets pour un relevé de 0m10 à 0m15
2. La fourniture du talon d’appui pour former gorge,
3. La colle nécessaire,
4. Les joints et mastics ou profils clipsés pour murs en peinture,
5. Les façons des découpages d’angles rentrants ou saillants,
6. Les soudages avec arasement.

### Fourniture et pose de siphon de sol

Fourniture de siphon PVC spécial pour revêtement vinylique ∅ 50 ou 75, compris découpage du revêtement, le collage, la mise en forme, la pose du siphon et son blocage, la façon du joint d’étanchéité, le scellement du siphon dans l’épaisseur du plancher.

Non compris, le raccordement à la chute, le percement du trou.

## Tapis de sol

Fourniture de tapis « essuie-pieds » composé de profilés de caoutchouc traversés par une trame textile apparente réversible ou non, d’épaisseur 20 à 22 mm, l’ensemble monté sur profilés aluminium compris cadre cornière d’aluminium et fixation.

La pose comprenant, la mise en place du cadre et fixation des pattes, la pose du tapis et découpage à la demande.

1. Marques ou équivalent : TUFTIGUARD Type Alu TT1

EMCO Type 522 5/R ou de marque équivalente.

## Pose seule de revêtements

### Divers

Les prix comprennent :

1. Les manutentions pour amener à pied d’œuvre, montages ou descentes, la répartition dans les pièces à revêtir,
2. La fourniture des colles nécessaires à la pose,
3. Les coupes et découpages droits ou circulaires,
4. Les joints soudés à chaud avec cordon d’apport, l’arasement,
5. Le nettoyage, balayage préalable et nettoyage fin de chantier.

Chaque type mis en œuvre devra répondre aux instructions et recommandations du fabricant.

### Majoration pour pose de dalles en diagonale

Cette majoration comprend, le calepinage nécessaire, les traçages, les coupes de pose en diagonale sur plinthes, seuils, pénétrations.

### Remplacement de dalles en recherche

Ce prix pour tout type de revêtement en dalles collées textile ou PVC, est applicable dans le cas de remplacement pour une à trois dalles continues, au-delà, le prix au m² sera applicable.

Ce prix comprend, le griffage éventuel pour arrachage, les coupes soignées, l’enlèvement du ragréage, un ragréage soigné, l’encollage, la pose de dalle.

### Pose de sous-revêtements

De panneaux de fibre, de particules ou contreplaqué jusqu’à 6 mm épaisseur.

Comprenant, les coupes ou découpages, l’ajustement des panneaux avec rabotage éventuel, le nettoyage du sol par balayage et aspiration, la fourniture des clous ou agrafes ou colle nécessaire à l’encollage.

## Ouvrages accessoires et divers

### Barre de seuil

Fourniture et pose de barre de seuil en inox ou laiton poli, fixation par vis, compris fourniture des vis dans le métal correspondant, la coupe de longueur, les perçages éventuels, la façon du trou dans tous types de matériaux et la fourniture de cheville.

### Couvre-joint de dilatation, seuils et accessoires divers

Pour pose seule

#### De type à visser

Compris coupe de longueur, les perçages éventuels, la façon du trou dans tous types de matériaux et la fourniture de vis et cheville.

#### De type à coller

Compris coupe de longueur, le double encollage, avec fourniture de colle.

### Nez de marche rapportés

Pour pose seule

#### De type à coller

Compris coupe de longueur, le dressement du nez support pour ajustement, la pose du nez, le double encollage et ajustement nécessaires.

#### De type à visser

Compris coupe de longueur, le dressement du nez support pour ajustement, la pose du nez, les perçages éventuels, la façon du trou dans tous types de matériaux et la fourniture de vis et cheville.

### Majoration pour cintrage

Ces majorations pour cintrage comprennent, les sujétions nécessaires à un cintrage de nez pour chauffage, coupes de faux onglet, les fixations complémentaires.

### Butée de porte

Pour pose seule de tous modèles, ce prix comprenant : la fourniture de la vis en inox de fixation, la cheville et la façon du trou dans tous matériaux.

### Dégondage, regondage de porte

Ce prix comprend une recoupe de traverse basse pour détalonnage ou ajustement, le graissage des paumelles.

## Vitrification de parquet

Ce prix inclus toutes les préparations de balayage, ainsi que le dépoussiérage après ponçage.

## Dalles podotactiles

Fourniture et pose de dalles podotactiles, d’alerte et de vigilance :

1. Conforme à la circulaire DGAC 2007-53 pour l’accessibilité des ERP.
2. Conforme à la norme NFP 98.351.
3. Recyclable à 100 %.
4. Référence : 658F-058H de chez GERFLOR ou équivalent.
5. Dimension 825x420 ou 1350v420.

## Enlèvement de gravats

Ce prix comprend : le triage des matériaux conformément à la législation pour déchets de chantier, le chargement dans le camion ou la benne, le transport, la location de camion benne, jusqu’à la décharge la plus proche.

## Droits de décharge

Les droits et taxes de traitement et d’élimination des déchets seront facturés sur justification de facture, avec application du coefficient de vente pour travaux sous-traités.

## DECHETS DE CHANTIER

Conformément à la loi n° 92.646 du 13 juillet 1992, relative à l’élimination des déchets, modifiant la loi n° 75.633 du 15 juillet 1975, l’entrepreneur devra se conformer aux instructions et recommandations pour l’élimination des déchets selon qu’ils s’agissent :

1. Déchets inertes (gravats, béton, tuiles, etc.)
2. Déchets industriels (revêtements sols, murs, bois, plastiques),
3. Déchets industriels spéciaux (peintures, colles, bitumes, etc.).
4. Déchets amiantés.

Déchets contenants ou revêtus de plomb (plomb en feuille, tube de plomb, ouvrages revêtus de plomb).